



Compte-rendu Solidaires Finances du CHS-CT du 16 avril 2020

Le CHS-CT 13 s'est réuni pour la deuxième fois depuis le début du confinement en audio conférence. Dans sa déclaration liminaire Solidaires Finances a réaffirmé que la santé des personnels est sa priorité absolue et constante, elle s'inscrit dans cette période particulière en totale cohérence avec ce que Solidaires Finances a toujours défendu en matière de conditions de travail.

Nous avons rappelé que notre organisation syndicale a demandé un véritable report des échéances fiscales et de la campagne IR en faisant valoir l'absolue priorité de garantir la santé et la protection des agents et du public.

En outre, les restructurations en cours (Nouveau Réseau de Proximité, dé métropolisation, transfert de missions de recouvrement en provenance des douanes) ne peuvent que fragiliser la DGFIP : elles doivent être annulées. Les suppressions d'emplois doivent être stoppées. La priorité doit être la stabilité : il ne doit pas y avoir de fusion/suppression de services. La Direction nous a indiqué que les fusions des SPF et CDIF étaient suspendues . Les autres sujets ne seraient pas abordés immédiatement lors de la reprise .

Suite à la parution de l'ordonnance visant à voler des jours de congés et de RTT aux agents. dans la Fonction Publique , Solidaires Finances a rappelé son opposition totale aux mesures régressives découlant de la loi d'urgence sanitaire . Il n'est pas admissible que les agents se voient amputés de jours de congés et de R.T.T . Ni les salariés du privé ni les salariés du public n'ont à payer les conséquences d'une crise sanitaire qu'ils subissent .

En ce qui concerne plus particulièrement ce dernier point , il nous a été répondu que cette ordonnance était de portée générale . Chaque administration attend les directives de sa centrale. Les représentants des personnels ont fait un vœu pour demander que ces dispositifs ne soient pas appliqués .

Les débats ont porté sur trois points : le médical , l'organisation , la protection des agents.

1 Le médical et le social :

En complément des informations données lors du précédent CHS-CT (cf compte-rendu sur notre site local) les médecins ont précisé que certains agents , non recensés en situation de fragilité au début du confinement ont pris contact avec eux . Face à l'angoisse de certains, les médecins travaillent avec les assistantes sociales sur les conditions de reprises de ces agents lors du déconfinement annoncé.

Nous rappelons qu' une plate forme d'écoute et de soutien téléphonique est ouverte 24h/24 pour tous. Les coordonnées des assistantes sociales sont publiées sur Ulysse . Les médecins sont joignables via le service R.H. Les assistantes sociales ont rappelé qu'elles n'avaient pas accès à toutes les applications en étant en télétravail . (par exemple pas d'accès à ULYSSE) .Elles contactent une fois par semaine les agents signalés en situation de fragilité.

Nous avons demandé que soit communiqué le nombre de cas de suspicion ou avérés .

En ce qui concerne les mises en quatorzaine des services , les médecins ont à nouveau rappelé la procédure . L'agent malade informe son chef de service qui transmet à la Direction . Le médecin prend contact avec l'agent pour avoir des informations sur son état de santé . Il analyse au cas par cas et met en quatorzaine les agents qui ont été en contact étroit et prolongé avec la personne contaminée. Il nous a été précisé qu'il faut attendre de préférence plusieurs heures avant de nettoyer les surfaces du poste .

Certains services ont mentionné sur le registre santé , sécurité au travail leurs inquiétudes

lorsqu'un cas de suspicion de maladie a été déclaré. L'Inspectrice santé et sécurité au travail (ISST) a rappelé l'article 15 du règlement intérieur du CHSCT, chaque séance doit voir l'étude des registres .Elle a demandé à ce qu'elle, ainsi que les membres du CSHCT soient informés de ces inscriptions sur ces registres .

Enfin , notre Direction a annoncé que trois groupes de travail nationaux vont être créés à la DGFIP dès la semaine prochaine pour réfléchir au déconfinement et à sa mise en place. Pour la douane, un groupe de travail national va également voir le jour pour préparer la reprise du travail en présentiel.

En réponse à la demande de dépistage , il a été rajouté par les médecins de prévention que les tests ne sont pas totalement fiables actuellement : de nombreux faux négatifs existent encore .

2 L'organisation

L'organisation de la campagne d'impôt sur le revenu a été le principal sujet .

Pendant le confinement il n'y aura pas d'accueil physique (ni généraliste ,ni sur rendez-vous) .

Le nombre d'agents présents sur site peut varier . Il sera adapté en fonction des besoins .Il pourra être revu à la baisse. Nous n'avons pas eu communication du nombre exact d'agents prévus.

Pour l'essentiel , les agents seront en télétravail. Des portables ont été ainsi redéployés vers les agents des SIP , de plus notre direction a bénéficié d'une dotation supplémentaire extérieure de 56 portables.Il nous a été indiqué qu'à l'avenir les achats de portables en tant qu'unité centrale seraient privilégiés . « Il faudra réfléchir au développement du télétravail », nous a précisé la Présidente .

Par ailleurs , une étude est en cours afin d'équiper d'un double écran certains agents effectuant du télétravail .

Les agents des PCR et PCE sont sollicités pour apporter de l'aide sur des questions complexes .

En ce qui concerne les appels téléphoniques , ceux-ci , pour des raisons techniques ne peuvent être basculés sur des téléphones portables au domicile des agents.

Deux mètres doivent séparer les agents en présentiel . Les chefs de service doivent donner leur proposition d'organisation spatiale à la division de l'immobilier et des conditions de travail qui valide ces propositions. Seulement deux agents seront présents sur les « marguerites » Nous avons demandé que ces propositions d'organisation nous soient communiquées et publiées sur ULYSSE .

La Direction travaille en suivant les consignes nationales données par le Secrétariat Général. L'intervention locale des médecins se ferait s'il subsiste un problème particulier sur un site.

Les agents affectés à la réception téléphoniques seront dotés de lingettes de nettoyage. Ils auront la consigne de nettoyer leur clavier , écran et téléphone en arrivant et en quittant leur poste.

La note de cadrage de campagne I. R. 2020 du 16 avril 2020 prévoit que l'agent doit nettoyer « avant utilisation son téléphone, ses accotoirs , son plan de travail et sa souris », il faut donc équiper tous les services du matériel nécessaire .

Le courrier devra être laissé en attente 24 heures (c'est normalement déjà le cas) . Les agents du courrier seront équipés de gants et masques.

3 La protection des agents

Le nettoyage des locaux : Les règles de nettoyage sont fixées par une note du Secrétariat Général

Le personnel d'entretien doit être équipé de moyens de protection. Pour limiter le risque de contact avec des surfaces contaminées, en plus du nettoyage habituel des locaux, un nettoyage plus fréquent des surfaces en contact avec les mains est préconisé (espaces de convivialité, rampes d'escalier, poignées de portes, boutons d'ascenseurs...). Nous avons rappelé que le nettoyage était une des principales inquiétude des personnels . Lors des audio conférences quotidiennes avec la Direction , nous faisons état des difficultés recensées . Certains sites rencontrent encore des problèmes .

La Direction a adressé un courrier aux prestataires afin de rappeler leurs obligations

(prestations de nettoyage, fournitures de moyens de protection et de produits désinfectants à leur personnel). Les gestionnaires de site doivent signaler tout manquement.

Pour les sites pour lesquels des problèmes graves d'entretien étaient encore présents (par exemple toilettes non nettoyées) nous avons demandé à la Direction si elle prévoyait de les fermer : Aucune réponse

Les fournitures de moyens de protection .

Nous avons demandé que tous les moyens de protection soient attribués (masques , gel , gants , produits désinfectants).

Les médecins ont rappelé qu'il était essentiel de se laver les mains avec de l'eau et du savon. Il a été précisé qu'il fallait respecter les mesures de distanciation.

Solidaires Finances a rappelé que les agents pouvaient être amenés à se déplacer au sein de leur service et n'étaient pas constamment assis à leur poste de travail (faire des photocopies , échanger des documents avec leurs collègues....) .

Il est donc essentiel que les agents aient à leur disposition du gel et des produits désinfectants (par exemple pour nettoyer les imprimantes).Quotidiennement, nous faisons état à la Direction des manques de matériel de protection. Nos exigences vont au-delà des gestes barrières. L'administration doit par tous les moyens garantir la santé des agents dont elle est responsable, la présidente du CHS CT s'est engagée à ce que les services soient dotés de tout matériel nécessaire dès lundi (début de la campagne IR et augmentation des agents en présentiel).Nous demandons que l'ensemble des agents présents sur les sites quelque soit le service soit équipé en matériel protection.

La DRFIP a reçu 2200 masques . Ces masques étaient prévus pour les agents au contact avec le public et pour les trésoreries hospitalières situées dans les hôpitaux (Aix et Arles) . Néanmoins, l'ensemble des services a été doté de masques . Il est évident que le nombre de masques reçus est insuffisant . Une nouvelle livraison devrait avoir lieu la semaine prochaine .

Les médecins de prévention ont indiqué que des fiches de bonne utilisation des masques et des gants étaient à la disposition des agents .

Les représentants du personnel ont émis à l'unanimité le vœu que les différentes administrations mettent en œuvre toutes les mesures de protection nécessaire et qu'un dépistage massif de l'ensemble des personnels soit mis en place à la reprise de l'activité dans les sites.

Lors du déconfinement , Solidaires n'acceptera en aucun cas qu'une catastrophe sanitaire encore plus grande que celle que nous connaissons déjà ne soit engendrée du fait notamment de l'insuffisance de matériel et du manque d'anticipation. Les agents ne doivent en aucun cas être mis en danger. Il en va de la responsabilité des employeurs publics. L'État employeur doit par ailleurs être exemplaire.

Nous devons être doublement vigilants : sur les conditions de travail actuelles et celles à venir lors du déconfinement . Il ne doit pas y avoir de reprise brutale de l'activité, celle-ci doit s'organiser progressivement dans le cadre d'un « plan de reprise d'activité » .Solidaires exige que pour chaque réouverture de service, tous les agents bénéficient de toutes les protections nécessaires .

Solidaires reste disponible par téléphone . N'hésitez pas à nous appeler .

Elisabeth GONZALES (06.09.49.77.39) Maxime PICARD (06.14.51.54.10)

Judith BERTET (06.87.98.81.38).